

Interdiction temporaire de pêche aux coquillages sur le littoral du Morbihan - 28 mars 2025

Mis à jour le 28/03/2025



En raison de la contamination de certains coquillages par des phycotoxines dans le Morbihan, une alerte a été déclenchée dans le cadre des réseaux de surveillance phytoplanctonique (REPHY) de la qualité sanitaire des coquillages.

Les phycotoxines sont des toxines d'algues produites par certaines espèces de phytoplancton pouvant s'accumuler dans les coquillages et ainsi porter atteinte à la santé des consommateurs.

Au regard du risque sanitaire, le préfet du Morbihan a donc pris plusieurs arrêtés portant **interdiction temporaire de la pêche maritime professionnelle et de loisir, du ramassage, de l'expédition et de la commercialisation des coquillages**. Jusqu'à nouvel ordre, il est donc interdit de pratiquer la pêche des coquillages dans les zones suivantes du littoral morbihannais selon les conditions suivantes :

Zones	Coquillage(s) concerné(s)
Baie de Plouharnel	Tous coquillages
Rivière d'Étel	Tous coquillages
Rade de Lorient - Groix	Tous coquillages
Petite mer de Gâvres	Tous coquillages
Belle-Île - Houat - Hoëdic	tous coquillages
Le Blavet	Tous coquillages
Bande côtière entre la rivière d'Étel et Penthièvre	Tellines
La Laïta aval	Tous coquillages sauf les huîtres

A l'approche des grandes marées, les pêcheurs de loisirs sont invités à la plus grande prudence.

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Consulter le site <https://www.pecheapied-responsable.fr> pour toute question relative à la pêche à pied récréative.

Toute l'information sur les alertes sanitaires sur les coquillages sur : <https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Alertes-sanitaires-sur-les-coquillages>

Télécharger 2025_03_28 Qualité des eaux littorales dans le Morbihan PDF - 0,08 Mb - 28/03/2025

